

ARRETE du **23 MARS 2022**

modifiant l'arrêté du 4 octobre 2019 portant composition nominative du conseil de discipline

La directrice générale du Centre national de gestion,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles R.6152-318 à R.6152-323 ;

Vu l'arrêté du 4 octobre 2019 portant composition nominative du conseil de discipline ;

Vu les propositions de la directrice générale de l'offre de soins ;

Vu les listes électorales présentées par « CMH/INPH/SNAM-HP » pour l'élection des représentants des praticiens hospitaliers de la section chirurgie et spécialités chirurgicales et odontologie ;

Arrête :

Article 1^{er}

Le b) de l'article 2 de l'arrêté susvisé du 4 octobre 2019, « Membres proposés par la directrice générale de l'offre de soins », est rédigé comme suit :

« Titulaire : M. Pierre Charestan en remplacement de M. Noël Lucas appelé à exercer d'autres fonctions,

Article 2

L'article 3 de l'arrêté susvisé du 4 octobre 2019 est modifié comme suit :

Au 2°, section chirurgie et spécialités chirurgicales et odontologie, sont nommés :

a) au titre de la liste présentée par CMH/INPH/SNAM-HP :

En qualité de membre suppléant :

- M. Francesco Madonna – CHU de Bordeaux, en remplacement de M. Abdelhafid Tahla – CHU d'Angers autorisé à cesser ses fonctions pour faire valoir ses droits à la retraite,
- M. François Durame- CH d'Orsay (Groupe Hospitalier Nord-Essonne), en remplacement de M. Francesco Madonna - CHU de Bordeaux,
- M. François Nataf – CH de Paris (GHU Paris - psychiatrie et neurosciences), en remplacement de M. François Durame, CH d'Orsay (Groupe Hospitalier Nord-Essonne),

Article 3

Les mandats des membres nommés par le présent arrêté prennent effet à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 4

Le présent arrêté est publié sur le site Internet du Centre national de gestion.

La directrice générale
du centre national de gestion



Eve Parier